



CSE Grand Sud

Petit CR du CSE Grand Sud à Nice du 26 sept 2019

« Les Rois du Double Discours »

Une spécialité fort peu honnête mais tellement pratique s'est instaurée au sein de l'alliance majoritaire et du bureau du CSE : le double discours. Il consiste à faire de la communication auprès des salariés (motions, décisions supposées, pseudo-revendications) tout en faisant exactement le contraire devant la direction et les élus CGT en CSE et en CSE Central. L'astuce : s'appuyer sur le fait (avéré) que les salariés ne demandent pas ni ne lisent les PV de ces instances... Facile, non ?

Compte-rendu trimestriel de la Commission SSCT (santé et conditions de travail) de Montpellier présenté par D. Salomon : RAS

Tout le monde travaille visiblement dans des conditions optimales car le secrétaire (CFTC) du CSSCT de Montpellier n'a aucune réclamation ni revendication à formuler auprès de la direction dans son bilan trimestriel. Cela lui vaut les félicitations appuyées de la direction pour son « *excellent travail* » !

Comptes 2018 de l'ex CE Provence-Méd. (Nice – Sophia – Marseille) : Le compte n'y est pas !

Si « les bons comptes font les bons amis », à Nice, les bons amis font... l'opacité sur les comptes. Devant un rapport de gestion très tardif et très insuffisant (équivalent 4 pages), les élus CGT déclarent : « *Ce document, premier du genre puisque les précédents n'ont pas été produits (alors que ce document est obligatoire depuis l'exercice 2015 !), n'est ni conforme à la législation ni au niveau de qualité que les salariés peuvent légitimement attendre de la part de leurs élus* ». La direction vole au secours des membres de l'ancien bureau encore présents (CFTC, CGC) en répondant à leur place qu'il « *a le mérite d'exister* » ! Refus de l'ancien bureau du CE – et du nouveau bureau du CSE – de répondre aux élus CGT. **La CGT n'a pas approuvé ces comptes.**

Information sur les clubs sportifs et loisirs : aucune règle de transparence financière en application !

Malgré des règles de transparence financière exigées par les élus CGT dès début 2019, les mauvaises habitudes des « petits arrangements entre amis », surtout à Nice, se poursuivent et font que la nouvelle majorité au CSE reporte à 2020 au mieux... les règles de bonne gestion pourtant évidentes et qu'avaient mis en place les élus CGT de l'époque au CE de Montpellier dès leur arrivée.

La majorité refuse de communiquer oralement ou par écrit aux élus CGT les informations détaillées pour juger sur pièce : liste des clubs et associations avec statut juridique (vérification de la légalité des subventions), bilan financier 2018 avec les réserves et gouvernance, nombre des adhérents (actifs, retraités, poids des cotisations vs subventions). **PAS DE VOTE...**

Budget de fonctionnement du CSE (convention avec la direction sur le 0,22% de la masse salariale) : abus de pouvoir flagrant de F. Satizelle, secrétaire CFTC du CSE !

Après une signature rapide de cette convention fin juillet sans information préalable de l'ensemble des élus, la CGT a demandé au secrétaire du CSE Grand Sud le 10 septembre 2019 de fournir par écrit la totalité des réponses de la direction et de démontrer qu'il avait respecté intégralement la lettre et l'esprit du mandat de négociation donné en juin (pas de surcoût dans les dépenses facturées par la direction au CSE notamment). Pas de réponse avant et pendant la réunion du CSE. Une fois de plus, la direction vole au secours de la majorité qui, tête basse, refuse de s'exprimer.

**Quand la direction vole au secours de certains élus, ça ne sent pas bon.
La CGT, une organisation syndicale revendicative.
Exigez l'original, pas la copie !**





Adieu à un ami....

Le 1^{er} aout 2019, un homme exceptionnel nous a quitté : Jean Claude Arfelix.

Son intelligence vive, sa capacité de travail, son engagement ferme et définitif dans le combat de classe, toujours prêt à expliquer, comprenant avec une rapidité étonnante les situations les plus complexes et trouvant tout naturellement la meilleure voie à suivre, tant pour régler des situations personnelles difficiles que pour entraîner les militants et les collègues dans l'action revendicative, avait fait de Jean Claude une des figures de proues de la CGT IBM.

Que cela soit au sein du syndicat, au comité d'établissement de Montpellier (secrétaire du CE de 1993 à 2005) ou au CCE, que ce soit sa participation aux commissions paritaires chez IBM ou au sein de la coordination des syndicats CGT d'IBM, que ce soit comme conseiller prud'homal ou comme formateur, au niveau départemental et au niveau fédéral, son engagement d'une fidélité constante à sa classe, à sa famille, à ses amis et camarades, à ses collègues lui donnait une capacité d'entraînement extraordinaire.

C'est autour de lui que les militants se sont regroupés pour devenir majoritaires au comité d'établissement d'IBM Montpellier et mettre en œuvre une politique qui prenait le contre-pied de celles et ceux qui ne voyaient dans le CE qu'une agence de voyage, un club sportif et des « clubs » élitistes. Le compte loisir individuel (CLI) a renversé la table, assurant des activités sociales et culturelles favorisant les collègues, et leur famille, à faible revenu.

Et surtout, il a imposé à la direction d'IBM un respect absolu du rôle économique du CE. Si l'établissement de Montpellier a été le dernier site industriel d'IBM en Europe, malgré la politique de la maison-mère US ayant fait le choix de la délocalisation, tout le monde est convaincu que, dans cette résistance, le rôle de Jean-Claude a été déterminant.

Enfin, Jean-Claude a conduit des luttes qui restent forcément dans nos mémoires : contre la discrimination syndicale, sexuelle, contre le refus de la direction d'IBM de verser la subvention de fonctionnement au CE. Sur ce dernier point, 14 ans de luttes, des condamnations d'IBM à tous les niveaux judiciaires, dont deux condamnations par la chambre sociale de la cour de cassation et une par la chambre pénale de la cour de cassation. Il avait aussi entamé la bataille pour assujettir le calcul de la contribution patronale sur la masse salariale du compte comptable 641, que ces successeurs CGT au CE de Montpellier ont mené à bout après 18 ans de procédure.

Bien sûr que nous y avons tous participé, bien sûr que ce furent des victoires collectives. Mais il en était l'âme, la cheville ouvrière, le leader.

Malheureusement, il a perdu sa dernière bataille contre la maladie qui l'a emporté en 3 mois. La CGT a perdu un camarade, un ami, un frère. Nous ne t'oublierons pas, Jean Claude.

